

L'association

Fonciers en débat

Débat d'automne

<< **Les atteintes à l'environnement : Eviter, réduire ou compenser. Où en est-on ?** >>

Alors que le projet de loi « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » est examiné au parlement, l'association organise un débat le 6 octobre à 17 heures dans les locaux d'Icade, (le Millénaire, 35 rue de la Gare, 75019 Paris) sur la mise en œuvre des nouvelles « compensations environnementales » : dans quels cas est-il préférable d'exiger d'un aménageur la compensation des atteintes environnementales plutôt que de prétendre les interdire ou les réduire ? De quelle façon les arbitrages sont-ils rendus ? Pour quels bénéfices ? Evocation des difficultés pratiques à travers des études de cas. Discussion des limites du système.

Avec la participation de

- **Geneviève Barnaud**, Muséum national d'histoire naturelle, co-autrice du rapport « Mesures compensatoires et correctives liées à la destruction des zones humides. » (2011)
- **Séverine Hubert**, CEREMA, co-autrice du rapport « Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels » (octobre 2013)
- **Laurent Piermont**, Caisse des dépôts Biodiversité, auteur de « Agir avec la nature » (éd Seuil, avril 2010)

Entrée gratuite, inscription préalable obligatoire (contrôle Vigipirate) à contact@fonciers-en-debat.com